Niveau(x) d'enseignement: 0 Numéro EDUQ : 8570517
Centre d'intérêt: 120

Québec (Province) Ministère de l'éducation.

L'éducation en 1977-1978, nouveau départ : texte du discours de M. Jacques-Yvan Morin, Ministre de l'éducation, à l'occasion de l'ouverture de la défense des crédits de l'éducation à la Commission parlementaire de l'éducation, des affaires culturelles et des communications. -- Québec : Ministère de l'éducation, Service général des communications, 1977.
74 p. ; 28 cm.

Code: 49-1032.

Cote Dewey: 370.9714/Q3e Cote LC: LA/418/.Q3

Descripteur(s): *Déclaration *Ministère de l'éducation *Politique gouvernementale *Budget *Enseignement privé *Aide aux étudiants *Primaire (Niveau) *Secondaire (Niveau) *Collégial (Niveau) *Universitaire (Niveau) *Education des adultes

Avec ce discours, le ministre de l'éducation fait part, pour l'année 1977-1978, de la répartition du budget dont dispose son ministère entre les différents secteurs de l'enseignement et des priorités qui commandent à cette répartition. Il expose aussi la politique d'action du gouvernement en ce qui concerne l'enseignement privé et l'éducation aux adultes.

Certaines priorités comporteront une dimension prospective importante pour l'évolution de l'éducation: le Livre vert sur l'enseignement primaire et secondaire, la politique de décentralisation, le Livre blanc sur l'enseignement collégial et l'étude sur les universités. D'autres veulent apporter des solutions concrètes à des problèmes comme l'enseignement du français, l'enseignement de l'histoire et de la géographie nationales, l'éducation chrétienne, les langues secondes, les langues d'origine, l'éducation physique et le sport à l'école, la politique scientifique et les interventions en milieux défavorisés.

Type de document: e

EDUQ 8570517

L'éducation en 1977-1978:

NOUVEAU DÉPART

Texte du discours de M. Jacques-Yvan Morin, ministre de l'Éducation, à l'occasion de l'ouverture de la défense des crédits de l'éducation à la Commission parlementaire de l'éducation, des affaires culturelles et des communications

Québec, mai 1977

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Cabinet du ministre

E EDUQ 8570517

L'éducation en 1977-1978

NOUVEAU DÉPART

Texte du discours de M. Jacques-Yvan Morin, ministre de l'Éducation, à l'occasion de l'ouverture de la défense des crédits de l'éducation à la Commission parlementaire de l'éducation, des affaires culturelles et des communications.

Québec, mai 1977

Réalisé par le Service général des communications du ministère de l'Éducation

Dépôt légal: 2e trimestre 1977
Bibliothèque nationale du Québec

L'analyse des crédits du ministère de l'Education en commission parlementaire constitue une démarche qui, à plus d'un titre, peut et doit revêtir une grande importance.

Par delà les questions traditionnelles sur des problèmes particuliers qui ne permettent pas toujours un examen en profondeur des politiques du Ministère, je souhaite que cette étude détaillée des crédits soit l'occasion d'une révision créatrice des objectifs et des orientations de l'éducation. Depuis le 15 novembre, le Gouvernement a tenté d'imprimer à ce vaste domaine, si important pour l'avenir de la nation, un nouveau départ. Puisse cette commission parlementaire confirmer cette volonté de renouveau.

- I -

L'IMPORTANCE DE L'EDUCATION POUR LE GOUVERNEMENT ACTUEL

Il ne me paraît pas superflu, au seuil de nos travaux, d'insister sur la place cruciale qu'occupe l'éducation dans les projets de l'actuel gouvernement du Québec.

Il est en effet évident, depuis quelques années, que l'éducation est devenue l'une des préoccupations fondamentales - voire viscérales - de la société québécoise. Aussi ne faut-il point s'étonner de ce que le Gouvernement soit sensible à cette préoccupation du milieu. Lorsque le Premier ministre, dans son message inaugural devant l'Assemblée nationale, déclare que "... c'est le résultat tout entier des grands chambardements des années soixante qu'il va falloir scruter (...) avec beaucoup de soin", ou lorsque le ministre des Finances avance la nécessité de procéder à l'évaluation des bénéfices engendrés par certains programmes d'éducation par rapport aux coûts impliqués, il faut voir là l'expression non équivoque de l'importance que le Gouvernement attache à l'état de l'éducation. J'en donnerai comme preuve quelques faits et quelques chiffres.

Selon les données d'une étude comparative effectuée au sein du Ministère sur la proportion du produit national brut consacrée à l'éducation, le Québec, avec un rapport éducation/P.N.B. de 7,6%, se classait déjà, en 1970, au quatrième rang d'un groupe de trente nations industrialisées, dont le Japon, les Etats-Unis, la France, le Royaume-Uni, la Suède... D'après les résultats d'autres analyses, le Québec a connu un taux d'accroissement de ses dépenses en éducation de 170% entre 1966 et 1974, comparativement à 141% pour les provinces de l'Atlantique, à 132% pour l'Ontario et à 110% pour les provinces de l'Ouest. Ces indicateurs statistiques témoignent de l'importance accordée par tous les gouvernements du Québec au développement de l'éducation et ne sont pas contredits par les données les plus récentes. C'est ainsi que, pour l'année scolaire qui se termine en juillet 1977, le Québec aura consacré à l'éducation environ 7% de son produit intérieur brut (nouvelle méthode de désigner le PNB d'après les Nations Unies). Cette dernière statistique montre que la position du Québec s'est maintenue.

Je voudrais également relever un fait qui, s'il en était besoin, serait de nature à inciter le gouvernement à continuer d'accorder à l'éducation toute la place qui lui revient. Il s'agit des commentaires, plus qu'élogieux, de

l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (O.C.D.E.) sur l'essor important, voire sur l'avant-gardisme et la créativité dont témoignent certaines réalisations québécoises dans le domaine de l'éducation. Il y a des lacunes et des faiblesses dans notre système d'enseignement, mais il y a également des points forts dont il faut être conscient et qu'il faut souligner quand le moment vient de faire le point.

En dépit du caractère favorable de ces commentaires et de ces statistiques, ce serait faire preuve d'une grande naïveté que de croire qu'il suffise de présenter un projet émanant du ministère de l'Education pour qu'instantanément se délient les cordons de la bourse gouvernementale. L'éducation, comme les autres domaines dans lesquels le Gouvernement est appelé à intervenir, doit composer avec une conjoncture économique passablement défavorable et fort contraignante. C'est ainsi que les crédits alloués cette année au secteur de l'éducation n'autorisent, à toutes fins utiles, qu'une reconduction des précédents programmes considérés comme essentiels, reconduction majorée de l'indexation des traitements et de quelques autres coûts. Les seuls projets de mon ministère qui échappent quelque peu à ces restrictions budgétaires relèvent des priorités que j'énonçais, le 12 mars dernier, à l'occasion de mon allocution devant le Conseil supérieur de l'éducation.

Parmi cette douzaine de priorités, il en est quelques-unes qui, portant sur l'avenir, comportent une dimension prospective importante pour l'évolution de l'éducation. Ce sont: le Livre vert sur l'enseignement primaire et secondaire, la politique de la décentralisation, le Livre blanc sur l'enseignement collégial, l'étude sur les universités. D'autres priorités, plus immédiates, veulent apporter des solutions concrètes à divers problèmes qui confrontent le monde de l'éducation, comme l'enseignement du français, l'enseignement de l'histoire et de la géographie nationales, l'éducation chrétienne, les langues secondes, les langues d'origine, l'éducation physique et le sport à l'école, la politique scientifique et les interventions en milieux défavorisés.

Je répondrai volontiers à vos questions sur ce choix de priorités et sur leur mise en oeuvre, au moment de l'étude détaillée des crédits correspondants.

- II -

LE MINISTERE DE L'EDUCATION ET LES RESEAUX D'ENSEIGNEMENT

Les rapports entre le Ministère et les réseaux d'enseignement vont désormais se situer dans un contexte nouveau, dont les actuelles règles du jeu seront modifiées en profondeur.

Les commissions scolaires locales, régionales ou intégrées sont les organismes qui, contrairement à ceux des niveaux collégial et universitaire, ont toujours fait l'objet, de la part des services centraux du Ministère, d'une normalisation poussée, en raison de facteurs parfaitement justifiables au plan historique, mais aujourd'hui devenus quelque peu désuets.

Selon la proposition d'ensemble et les hypothèses de travail qui ont déjà fait l'objet d'une première consultation auprès des commissions scolaires, le ministère de l'Education serait appelé à exercer un rôle d'orientation et de direction du système d'éducation, des fonctions de soutien et de conseiller auprès des commissions scolaires, ainsi que les fonctions de contrôle nécessaires à l'évaluation des politiques. La commission scolaire, de

son côté, jouerait, à un autre niveau, des rôles analogues à ceux du Ministère, se verrait reconnaître les pouvoirs et les responsabilités que requiert le plein exercice de ses fonctions et participerait à la définition des grandes orientations et des politiques. Enfin, ce mouvement de décentralisation rejoindrait également l'école, appelée à devenir le coeur du projet éducatif de chaque village ou de chaque quartier.

En effet, c'est fondamentalement l'école que ces propositions veulent privilégier. J'ai déjà eu l'occasion de lancer quelques idées qui vont dans ce sens, comme la possibilité de réserver des sièges de commissaires à des représentants des comités de parents et celle d'amener les commissions scolaires à consulter les comités d'écoles sur des objets précis. Grâce à ces orientations et à d'autres qui viendront s'y ajouter, je tiens à réaffirmer mon intention de faire de l'école, selon des modèles souples et variables, un lieu où l'éducation s'organisera en fonction des besoins réels des populations concernées, un lieu dans lequel administrateurs, enseignants et parents en arriveront à définir la vie de l'école en fonction du milieu.

Ces hypothèses de travail sur la décentralisation en sont actuellement au stade de l'harmonisation avec celles du Livre vert sur l'enseignement primaire et secondaire. Elles seront, par la suite, débattues au niveau politique et soumises à la consultation publique.

Sur un autre plan, l'instauration progressive, auprès des organismes scolaires, d'un processus de rationalisation et de discussion des choix budgétaires annuels, de même que l'élaboration conjointe des stratégies triennales de développement des réseaux, sont deux mécanismes qui nous permettront de progresser vers une gestion responsable et véritablement partagée de la chose scolaire.

A l'heure actuelle, cette gestion fait face à des défis nouveaux et, à vrai dire, fort stimulants. Alors que les dix premières années de l'existence du ministère de l'Education ont été surtout occupées à la mise en place des infrastructures, des ressources humaines et des outils pédagogiques requis pour répondre aux désirs de scolarisation d'une population en forte croissance démographique, les années les plus récentes et celles qui viennent nous mettent en présence d'exigences qualitatives du développement et de la gestion la plus économique possible d'un système dont la clientèle est en diminution.

Selon les prévisions de l'évolution des clientèles scolaires au Québec, on peut raisonnablement s'attendre, dans le réseau d'enseignement public, à ce que la population scolaire de niveau primaire diminue de 635 000 à environ 581 000 de 1976 à 1986, après avoir connu un minimum de 561 000 en 1981; quant au niveau secondaire, on n'y retrouverait plus qu'environ 387 000 étudiants en 1986 comparativement à 589 000 en 1976. Les clientèles du niveau collégial public, pour leur part, passeraient de 110 000 en 1977-1978 à 103 000 en 1981-1982 et seraient au plus creux de la vague vers 1987, alors que le niveau universitaire ne serait vraiment atteint par cette baisse qu'au début des années '90. Cette décroissance démographique, qui en viendra à se stabiliser à un niveau beaucoup plus bas que l'actuel, pose de sérieuses difficultés au système d'éducation.

Les coûts, par exemple, ne subiront point une courbe décroissante analogue à celle des clientèles. Le système fourmille de ces dépenses incompressibles, lesquelles se traduiront très certainement par des hausses du coût par élève et nous imposeront une analyse et une évaluation rigoureuses des engagements financiers de l'éducation. A mon avis, ces engagements devraient viser à conserver leur position relative par rapport à la croissance du produit intérieur brut.

Je me suis permis de souligner, en raison de leur impact prévisible, ces phénomènes de la fluctuation à la baisse des clientèles scolaires et de la relative incompressibilité des coûts, mais ce ne sont évidemment pas les seuls problèmes auxquels doit faire face le système d'éducation. Comme le disait le Premier ministre dans son message inaugural, "ce qu'il faut enrayer avant tout, c'est une impopularité croissante de l'éducation elle-même, qui risque d'être considérée comme une sorte de mal nécessaire, que les citoyens endurent en trouvant que ça coûte trop cher pour ce que ça rapporte..."

Le système d'éducation a trop exigé d'énergies et de ressources, il a suscité trop d'espoirs légitimes pour qu'on se laisse gagner, devant les réactions que suscitent parfois certaines situations concrètes, par la tentation de revenir en arrière. Cela équivaudrait à une forme de démission tout à fait inacceptable. J'estime, quant à moi, qu'il nous faut continuer; il nous faut même progresser sur le chemin de la qualité, de l'innovation et de la gestion efficace du système scolaire.

Voyons maintenant de quelle façon le Ministère entend relever ce défi en ce qui concerne les divers réseaux d'enseignement.

III

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE PUBLIC
(programme 04)

Evolution des clientèles desservies

Il convient d'insister tout d'abord sur l'évolution des clientèles scolaires que nous desservons aux niveaux primaire et secondaire puisqu'il s'agit là du réseau d'enseignement le plus important de tout notre système, tant par l'ampleur des sommes investies que par la quantité de personnes touchées.

En se fondant sur les prévisions les plus récentes, il est à prévoir que les clientèles à desservir à la maternelle ainsi qu'aux niveau primaire et secondaire, dans le secteur public, seront, en 1977-1978, inférieures d'environ 75 000 élèves par rapport à l'année précédente. Ces clientèles continueront ensuite à décroître pendant plusieurs années. Ainsi, en 1981-1982, le total prévu ne sera plus que de 1 079 207 élèves.

Evolution des clientèles de la maternelle et des niveaux primaire et secondaire dans le réseau d'enseignement public

NIVEAUX	Observations 1971-1972 (Source 1)	Observations 1976-1977 (Source 1)	Prévisions 1977-1978 (Source 1)	Prévisions 1981-1982 (Source 1)	Prévisions 1985-1986 (Source 2)
Maternelle	100 881	89 250	82 937	87 118	97 000
Primaire	836 473	634 953	607 610	561 740	581 000
Secondaire	619 011	589 459	546 645	430 349	387 000
TOTAL	1 556 365	1 313 662	1 237 192	1 079 207	1 065 000

Sources: 1- ST-GERMAIN, Claude, Prévisions de clientèle scolaire selon les réseaux d'enseignement, Québec et régions administratives scolaires, 1976-1977 à 1981-1982, D.T. 9-40, Janvier 1977, ministère de l'Education.

2- DUFOUR, D. et LAVOIE, Y., La fréquentation scolaire au Québec 1966-1986, Document 9-20, Démographie scolaire, Mai 1974, ministère de l'Education.

Devant de tels chiffres, on devine toute la souplesse dont devront faire preuve à la fois le ministère de l'Education et les commissions scolaires dans l'administration des écoles primaires et secondaires du Québec au cours des prochaines années. On comprendra que cette souplesse sera d'autant plus nécessaire que les faits suivants se produiront vraisemblablement:

Au niveau primaire,

- plus de 40% des commissions scolaires locales et intégrées connaîtront une baisse de clientèle supérieure à 20% d'ici 1980;

- plus de 50% des commissions scolaires locales et intégrées compteront moins de 2 000 élèves en 1980;

- déjà en 1975, 50% des écoles primaires recevaient moins de 225 élèves et la situation risque d'être encore plus sérieuse en 1980; ce phénomène touche un peu moins du quart des élèves en 1975.

Au niveau secondaire,

- rappelons qu'il y aura 387 000 élèves en 1985-1986, soit 202 000 de moins qu'en 1976-1977;

- près de 40% des commissions scolaires régionales connaîtront une baisse de clientèle supérieure à 45% d'ici 1985;

- dix-huit (18) des soixante-dix sept (77) commissions scolaires régionales et intégrées auront moins de 2 000 élèves en 1985;

- avec la chute des clientèles prévues au secondaire, on peut envisager qu'environ les deux tiers des écoles de ce niveau (cela touche actuellement entre 15% et 20% des

élèves) compteront moins de 500 élèves en 1985 et qu'il ne restera alors plus qu'une trentaine d'écoles secondaires de plus de 2 000 élèves, soit 5% seulement de toutes les écoles secondaires du Québec, et seulement 15% des élèves.

Evolution des coûts

Après ces quelques données sur l'évolution démographique du réseau, je voudrais maintenant vous donner un aperçu très général des coûts de l'enseignement primaire et secondaire et des crédits nécessaires à son financement en 1977-1978.

Les coûts atteignaient pour l'année scolaire 1976-1977, la somme de $2 milliards 173 millions. Pour l'année 1977-1978, ils sont de $2 milliards 212 millions. Ceci représente une augmentation de 1,8% par rapport à l'an dernier, alors que le nombre d'élèves diminue de 2,4%. Soulignons tout de suite que 83% des coûts vont directement à la rémunération des personnels de toutes catégories dans les commissions scolaires, ce qui représente, pour l'année scolaire 1977-1978, une somme d'environ $1 milliard 840 millions.

Quant aux crédits pour l'année financière 1977-1978, ils sont de l'ordre de $2 milliards 25 millions, alors qu'ils étaient l'an dernier de l'ordre de $1 milliard 942 millions. Il s'agit donc d'un accroissement des crédits de 4,2%.

Principaux problèmes

A partir de ces données, faisons le tour des principaux problèmes qui confrontent l'enseignement primaire et secondaire, sans toutefois prétendre être exhaustif. Les difficultés provenant de l'évolution des clientèles scolaires iront en s'accentuant si des solutions d'ordre administratif, pédagogique et financier ne sont pas apportées. Déjà, certaines régions du Québec sont acculées à des choix, parfois dramatiques, quant au maintien ou à la fermeture de leurs écoles, quant à la gestion des ressources et des équipements en surplus, et quant à l'encadrement pédagogique de leurs élèves. J'ai d'ailleurs tenté, dans la perspective des "Opérations Dignité", d'apporter une solution de type communautaire à ces problèmes, sur lesquels je reviendrai.

Il existe toutefois, aux niveaux primaire et secondaire, des problèmes plus particuliers et sûrement mieux connus de la population. Par exemple, au niveau primaire, nous connaissons bien l'inquiétude des parents devant les nouvelles méthodes pédagogiques. Nous savons également à quel point il est difficile d'offrir des services convenables aux enfants en difficulté d'apprentissage et d'adaptation, ainsi qu'aux enfants des milieux défavorisés.

De son côté, l'école secondaire publique souffre, à n'en point douter, d'un manque de confiance d'une partie de la population et peut-être même d'une insatisfaction croissante des parents à l'égard de la formation et de l'apprentissage de leurs jeunes. On se plaint aussi d'une certaine démobilisation du personnel, d'une dépersonnalisation du climat et du peu de pouvoir de décision laissé à l'école. On m'a dit également que la démocratisation de l'école secondaire n'a pas connu tous les succès espérés.

Voilà donc, décrites à grands traits, les principales faiblesses actuelles de nos réseaux d'enseignement primaire et secondaire. Est-il possible d'y remédier?

Orientations retenues

La chose est possible dans la mesure où l'on accepte de fixer à cet enseignement un certain nombre d'orientations majeures. Mais commençons par ce qui existe. Je prends pour acquis qu'il y a toujours un consensus sur les principes de fond qui ont inspiré la réforme de l'éducation, depuis la révolution tranquille, comme la démocratisation de l'enseignement, l'accessibilité généralisée, la péréquation des efforts financiers et des services, la participation des agents d'éducation et de la population à l'orien-

tation et au développement du système scolaire et, plus particulièrement, de chacune des écoles.

Il n'est pas interdit de penser non plus que la structure générale du système scolaire n'est pas remise en question. C'est ainsi que le ministère de l'Education doit continuer de définir les orientations générales du système, d'en assurer la cohérence et d'en assumer le leadership, tandis que les commissions scolaires doivent continuer d'assumer la responsabilité de la planification et de la gestion générale des services sur leur territoire; quant aux écoles, elles doivent avoir la plus grande part de la responsabilité en ce qui concerne la qualité de la formation des jeunes.

Dans le même esprit, le Conseil supérieur de l'éducation doit conserver son rôle de conseiller privilégié auprès du ministre en vue d'éclairer le choix des grandes orientations pédagogiques; ses comités, catholique et protestant, doivent continuer d'assumer les rôles qui leur sont dévolus par la législation.

Ces fondements posés, tournons-nous vers l'avenir:

- Les objectifs de l'enseignement primaire et secondaire doivent être clairement définis afin d'orienter le déve-

loppement de l'éducation dans les écoles.

- Dans une optique de décentralisation, de nouvelles règles du jeu et un meilleur partage des responsabilités doivent être établis en vue d'améliorer le fonctionnement général du système et la qualité des services éducatifs.

- Il importe que chaque école puisse développer le projet éducatif qui lui convient et fonder ce projet sur les caractéristiques propres au milieu dans lequel elle s'insère.

- Il est urgent d'améliorer la qualité de la formation des jeunes en apportant des correctifs importants aux programmes et aux régimes d'études, à la formation des éducateurs, à la participation des parents, des enseignants et des administrateurs dans l'organisation de la vie scolaire.

- Un effort particulier doit être fait en vue d'améliorer le climat des écoles. Il importe, par conséquent, de modifier en profondeur le régime actuel des relations de travail et de valoriser les responsabilités professionnelles des éducateurs.

Réalisations prévues pour 1977-1978

Me tournant maintenant vers les objectifs de développement de l'enseignement primaire et secondaire, je me permets de vous rappeler que j'ai annoncé récemment les priorités que mon ministère entend mettre en oeuvre pour les quelques années à venir. Je me limiterai ici à vous en brosser le tableau d'ensemble, quitte à y revenir au moment de l'étude détaillée des crédits.

L'enseignement du français

Dans le prolongement du projet de loi sur la Charte de la langue française au Québec, nos énergies seront particulièrement concentrées sur le redressement de l'enseignement du français dans les écoles primaires et secondaires du Québec en vue d'améliorer de façon significative la qualité du français écrit et parlé. Nous entreprendrons des travaux qui porteront sur les programmes, le matériel didactique et les guides d'accompagnement, le perfectionnement des maîtres et leur encadrement par des conseillers pédagogiques. L'accélération des travaux sur l'enseignement du français se fera d'abord sentir au niveau primaire et se poursuivra par la suite au niveau secondaire.

Langues secondes

Quant à l'enseignement des langues secondes, les travaux de mon ministère seront également accélérés à l'égard de la révision des programmes, de la détermination des exigences de qualification requises des enseignants et de l'évaluation des diverses formules d'enseignement dans l'apprentissage du français et de l'anglais, langues secondes.

Langues et cultures d'origine

Toujours dans le domaine de l'enseignement des langues, j'ai aussi récemment annoncé une autre priorité, toute nouvelle cette fois, que mon ministère entend mettre en oeuvre. Il s'agit de développer l'enseignement des langues et des cultures d'origine à l'intention des enfants néo-québécois. Ce sera là un nouveau service à offrir dans l'école publique du secteur francophone. Là où la clientèle est suffisamment nombreuse, nous présenterons cet enseignement, à titre facultatif et comme élément d'enrichissement, dans les écoles secondaires d'abord, puis à l'école primaire.

L'éducation chrétienne

Mon ministère se souciera au cours des prochains

mois du développement de l'éducation chrétienne et de l'enseignement moral, tant dans les écoles reconnues comme catholiques que dans les écoles protestantes. Des mesures spéciales toucheront les programmes, le matériel didactique et le perfectionnement des maîtres. De plus, nous ferons en sorte que la situation de l'animation pastorale soit évaluée systématiquement en vue de fournir une aide accrue aux commissions scolaires.

Histoire et géographie nationales

Une autre priorité donnée à mon ministère concerne l'enseignement de l'histoire et de la géographie nationales. Les orientations retenues sont les suivantes:

Au niveau primaire, nous proposerons un programme d'initiation à l'histoire et à la géographie pour les élèves de quatrième, cinquième et sixième année après avoir procédé à l'inventaire de ce qui existe déjà et après avoir mis à contribution les ressources du milieu.

Au niveau secondaire, je maintiendrai la décision de rendre obligatoire un cours d'histoire nationale et, plus particulièrement, cette autre décision que j'ai prise, il y a quelques semaines, d'exiger qu'un examen en histoire nationale devienne obligatoire pour les fins de certification en secondaire.

Nous voulons, d'une part, qu'en première et en deuxième année du secondaire, tous les élèves complètent la formation en histoire et en géographie qu'ils auront désormais formellement amorcée à la fin du cours primaire. Nous voulons, d'autre part, et je tiens à le souligner de nouveau, que tous les élèves du secondaire reçoivent un enseignement d'histoire et de géographie nationales. Cette orientation pose des difficultés pratiques d'application, en particulier pour les élèves de l'enseignement professionnel, étant donné la composition actuelle de la grille-matière. Ce sont ces difficultés d'application qu'il nous reste à résoudre au cours des prochains mois.

Milieux défavorisés

La question des milieux défavorisés demeurera encore une priorité en 1977-1978. Il s'agit cette fois de traduire en un plan de développement concret les études déjà réalisées au cours des deux dernières années.

Aussi, certaines interventions dans le milieu seront mises en marche ou poursuivies durant l'année 1977-1978. Il s'agit:

- de l'augmentation du nombre des maternelles-classe et des maternelles-maison pour les enfants de 4 ans;
- de la diffusion de la série télévisée "Saperlipopette" pour un auditoire d'enfants de 4 et de 5 ans;

- du projet expérimental d'appui aux familles des auditeurs de la série "Saperlipopette";
- du projet expérimental de perfectionnement des maîtres de l'élémentaire en milieux défavorisés et plus précisément de l'équipe-école;
- de la publication d'une étude sur les zones de pauvreté;
- d'un projet expérimental favorisant la prévention de l'abandon scolaire chez les adolescents de niveau secondaire.

L'éducation physique et le sport à l'école

Le développement de l'éducation physique et du sport à l'école a été retenu comme une priorité. Toutefois, avant de statuer sur les modalités de ce développement, il a été décidé, en raison de leurs conséquences financières, de faire un inventaire exhaustif des équipements existants dans les divers milieux et de leur utilisation.

La décentralisation administrative

Depuis quelques mois déjà, le ministère de l'Education met la dernière main à une politique de décentralisation de la gestion de l'enseignement primaire et secondaire public. Ces

travaux ont comme principal objectif d'accroître le champ de responsabilités des commissions scolaires et des écoles afin que celles-ci puissent prendre les moyens nécessaires pour satisfaire, plus qu'elles ne le font à l'heure actuelle, les besoins locaux.

Cette décentralisation administrative comporte deux incidences principales, la première touchant plus précisément l'aménagement respectif des responsabilités de mon ministère et du réseau, et la seconde amenant une réorganisation interne pour tenir compte de la redéfinition du rôle du Ministère.

En ce qui concerne plus particulièrement la politique de décentralisation, le nouveau partage de responsabilités, qui fut établi à la suite de consultations auprès des divers organismes concernés, prévoit que le ministère de l'Education se départira de certaines de ses prérogatives actuelles au profit des instances locales. En 1977-1978, les travaux que j'entends faire avancer consisteront à définir les stratégies d'implantation de ce partage de responsabilités qui touche autant le domaine des programmes de formation que les secteurs de l'évaluation, du financement, de l'administration du personnel et des ressources. Ces travaux entraîneront éventuellement, sans doute, une révision de la Loi de l'instruction publique.

Pour ce qui est de la réorganisation interne de mon ministère, les travaux seront poursuivis en fonction des rôles définis dans ce nouveau partage de responsabilités. Ce processus a déjà donné lieu à la création de trois nouvelles directions générales qui couvrent tout le champ des responsabilités ministérielles à l'égard des réseaux primaire et secondaire.

La Direction générale du développement pédagogique s'occupe des programmes, des examens et des moyens d'enseignement et la Direction générale de l'administration s'occupe des normes et des analyses relatives au financement et à l'équipement. Quant à la troisième direction générale, elle apporte un changement important puisque, sous le nom de Direction générale des réseaux, elle prend en charge la responsabilité principale de transiger avec les commissions scolaires sur les questions administratives, responsabilités assumées antérieurement par de nombreux services et directions. De plus, pour rendre l'administration beaucoup plus déconcentrée, il y aura mise en place de véritables directions régionales là où l'on ne retrouvait autrefois que des bureaux régionaux.

En conclusion, ces deux volets de la décentralisation que sont le nouveau partage des responsabilités dans le système d'enseignement primaire et secondaire et la réorga-

nisation interne du Ministère se rejoignent dans la mesure où ils tendent tous deux à la réduction du nombre de transactions administratives intervenant entre le Ministère et les commissions scolaires.

Le Livre vert sur l'enseignement primaire et secondaire

Tout cet effort de réorganisation administrative serait vain si nous ne procédions en même temps à une révision des objectifs mêmes de l'enseignement primaire et secondaire, objectifs tournés vers la qualité de la formation et la satisfaction des besoins locaux, lesquels doivent être assumés directement par l'école.

Ainsi aurai-je l'occasion, d'ici peu, de soumettre à la consultation publique un Livre vert qui proposera des orientations nouvelles. Actuellement en voie d'achèvement au sein du Gouvernement, ce Livre vert s'attachera à préciser les objectifs de l'enseignement primaire et secondaire et à les traduire concrètement en démarches pédagogiques et en exigences nouvelles pour la formation des jeunes. On examinera également les problèmes pédagogiques et administratifs qui empêchent le système d'éducation de donner son plein rendement et on y proposera des solutions aptes à permettre aux agents d'éducation de travailler dans un contexte plus favorable à la formation complète des jeunes et de

participer avec plus d'engagement à l'activité éducative.

Le Livre vert a encore comme objectif d'accorder aux commissions scolaires les moyens d'assumer leurs responsabilités en ce qui concerne la planification et la gestion des services d'enseignement sur leur territoire. Enfin veut accorder à l'école les conditions lui permettant de remplir sa mission éducative et d'intégrer ses diverses activités dans un plan d'action cohérent, centré sur les objectifs éducatifs nationaux, régionaux et locaux, défini et réalisé avec la collaboration des principaux groupes concernés.

Maintien des petites écoles

J'ai tout récemment eu l'occasion de préciser à l'Assemblée nationale que le maintien des petites écoles faisait partie des préoccupations du Gouvernement.

La chute des clientèles scolaires qui a déjà commencé à assaillir les commissions scolaires, principalement dans les régions éloignées, nécessite à la fois une intervention immédiate et une action à plus long terme. Des mesures ont déjà été prévues, dans les conventions collectives et dans les règles budgétaires, pour favoriser le maintien des petites écoles. L'ensemble de ces mesures représente

un coût annuel d'environ $20 millions. Compte tenu de cette contribution déjà fort importante des fonds publics, si les gens des villages ou des villes veulent maintenir leur école, ils doivent faire appel à leur sens communautaire, dans l'esprit exemplaire des "Opérations Dignité"; ils doivent consentir à un effort de coopération supplémentaire.

Le problème étant plus complexe en milieu urbain, mon ministère étudiera au cours des prochains mois diverses solutions pour ces écoles. De plus, les efforts des directions régionales pour pallier les inconvénients pédagogiques entraînés par la diminution du nombre d'élèves dans les petites écoles, seront maintenus au cours du prochain exercice financier.

IV

L'ENSEIGNEMENT COLLEGIAL PUBLIC
(programme 05)

Evolution des clientèles desservies dans le réseau d'enseignement collégial public

La clientèle de niveau collégial atteindra, en 1977-1978, 110 100 étudiants. Cela représente un accroissement de 4,0% par rapport à 1976-1977. Il importe de noter que cet accroissement est en bonne partie attribuable à la double promotion résultant du remaniement de la durée des études primaires et secondaires.

Le nombre d'étudiants commencera à décroître sensiblement à compter de 1979-1980. On prévoit même qu'il ne sera plus que de 103 631 étudiants en 1981-1982.

OBSERVATIONS 1971-1972	OBSERVATIONS 1976-1977	SELON PREVISIONS BUDGETAIRES 1977-1978	PREVISIONS 1981-1982
74 616	105 900	110 100	103 631

Sources: - ST-GERMAIN, Claude, Prévisions de clientèle scolaire selon les réseaux d'enseignement, Québec et régions administratives scolaires, 1976-1977 à 1981-1982, D.T. 9.40, Janvier 1977, Ministère de l'Education.

- LAVIGNE, Jacques, Données non publiées, Service de la démographie scolaire.

Voici quelques données sur la clientèle prévue pour 1977-1978:

- 110 100 étudiants fréquenteront les collèges publics et environ 16 200 les collèges privés.

- Environ 45% des étudiants seront inscrits aux programmes professionnels et 55% à l'enseignement général.

- Les étudiantes constitueront 45% de la clientèle.

Evolution des coûts

Les crédits alloués au financement de l'enseignement collégial public en 1977-1978 totaliseront $421,5 millions en comparaison de $353,5 millions en 1976-1977. Parmi les facteurs qui expliquent cette augmentation, il faut retenir, avant tout, la catégorie "traitements" qui, à elle seule, représente une augmentation de plus de $38,5 millions et qui résulte à la fois de l'accroissement de la clientèle et de l'application des conventions collectives signées avec les personnels des collèges.

Le coût du système

Pour l'année scolaire 1976-1977, le coût du système s'élevait à $325,3 millions. Cette somme est mainte-

nant portée à $358,8 millions, soit un taux d'accroissement de 10,3%. Il faut aussi noter que, de cette somme, près de $277 millions (77%) seront consacrés à la rémunération des enseignants et autres personnels des collèges.

Principaux problèmes

Il convient de parler davantage de préoccupations que de véritables problèmes. Les analyses en cours vont nous apporter d'importantes données en vue de consolider l'acquis et d'assurer le développement harmonieux d'un enseignement qui comporte déjà de nombreux points forts.

En 1976-1977, à la suite de négociations de conventions collectives qui, somme toute, ont eu un heureux dénouement, l'enseignement collégial a connu, de façon générale, la stabilité. Cela a permis au Ministère d'accorder son attention à des questions d'une grande importance pour l'évolution et le développement de cet enseignement. Bien sûr, l'enseignement collégial a dû vivre avec les conclusions du Rapport Nadeau, les uns accusant le Ministère d'appliquer ce rapport avant d'en avoir évalué les conséquences, les autres nous croyant trop lents à faire connaître nos intentions, tandis que de nombreuses personnes s'inquiétaient du contenu du mystérieux "Rapport GTX".

De fait, la majeure partie des travaux réalisés en 1976-1977 a consisté à établir les bases de ce que devrait être l'avenir des collèges à la lumière de la réalité d'aujourd'hui. Les principaux problèmes soulevés étaient alors les suivants:

- Le Rapport Nadeau et les études complémentaires du Conseil supérieur de l'éducation présentent-ils des avantages pour le développement des collèges?

- Le bilan établi par la Direction générale de l'enseignement collégial ("rapport GTX") est-il plus prometteur quant aux réformes et aux aménagements qu'il convient d'apporter à l'enseignement collégial?

- Faut-il réviser la Loi des collèges et le régime pédagogique de ces établissements, eu égard à leur évolution depuis 1967?

- Quelles nouvelles politiques faut-il élaborer, et dans quel domaine, en vue d'offrir aux collèges les moyens dont ils ont besoin pour mieux atteindre leurs objectifs et ceux du nouveau gouvernement du Québec?

Orientations retenues pour 1977-1978

Nous n'avons guère le loisir d'attendre que les orientations soient déterminées à long terme pour préciser celles qui, dès maintenant, retiennent l'attention de façon urgente. C'est pourquoi le ministère que je dirige poursuivra ses travaux et en entreprendra de nouveaux en 1977-1978 dans les secteurs suivants:

- Rationalisation des choix budgétaires: Dans le contexte actuel, alors que les ressources financières du Québec sont soumises aux contraintes que nous connaissons, il importe que les collèges participent activement au système d'allocation des ressources et se rapprochent constamment des méthodes et des mécanismes auxquels le gouvernement lui-même se soumet. Qu'il s'agisse de PPBE, de rationalisation des choix budgétaires ou de système de gestion par activités, nous tenons le même langage. Cette opération, commencée en 1976-1977, par une étape de sensibilisation, se poursuivra et s'intensifiera en 1977-1978. Il faudra tout d'abord mettre en place les instruments nécessaires à l'implantation d'un tel mode de gestion.

- Planification des enseignements: Les données recueillies depuis quelques années sur le taux de placement des finissants de l'enseignement collégial, sur les prévisions de

clientèles étudiantes pour les prochaines années et sur la croissance constante des coûts de l'enseignement, sont les principaux facteurs qui vont amener le Ministère à proposer au réseau une réduction du nombre de nouveaux programmes, le regroupement de certains programmes en vue de les rendre plus polyvalents et d'augmenter les débouchés, le contingentement de certaines spécialités; enfin, l'abandon d'enseignements qui ne sont plus rentables.

- Élaboration d'une politique des services auxiliaires:

  Cette élaboration comporte trois phases principales:

  - tout d'abord, une étude sur le logement déjà réalisée l'an dernier et qui permet dorénavant d'établir le bien-fondé de toute nouvelle construction ou du maintien d'une résidence d'étudiants par un collège, à la lumière de l'utilisation des ressources existantes (logement et transport) du milieu;

  - une étude des modes de gestion des services alimentaires en milieu collégial qui permettra de réévaluer l'opportunité de maintenir le régime d'autofinancement imposé à ces services; cette étude est en voie de réalisation;

  - une recherche sur le fonctionnement et le financement des complexes sportifs des collèges qui sera entreprise en cours d'année.

- Elaboration d'une nouvelle politique des stages: Le Ministère entend proposer que les stages soient dorénavant limités à un apprentissage dans le milieu de travail, contrairement à certaines pratiques qui ont cours actuellement. Nous voulons favoriser une meilleure utilisation des laboratoires disponibles dans les collèges.

S'il fallait allonger la liste, par souci de bien rendre compte de la réalité, j'ajouterais encore les aspects suivants:

- politique relative à la pastorale;
- gestion des services aux étudiants;
- programme d'information à l'intention du grand public sur les collèges;
- politique de résorption des déficits;
- subventions à l'innovation pédagogique.

Priorité au Livre blanc

Depuis la publication de l'étude du Conseil supérieur de l'éducation sur "le Collège" et du rapport de la Direction générale de l'enseignement collégial sur "l'état et les besoins de l'enseignement collégial", le Ministère a pu poser un certain nombre de diagnostics, arrêter au niveau des principes certaines des grandes orientations à poursuivre et étudier quelques-uns des changements qu'il faudrait mettre en oeuvre à court et à moyen terme.

En dépit du fait que certains groupes intéressés à l'enseignement collégial n'ont guère changé de mentalité et tendent à revenir au système d'avant 1967, le bilan de l'enseignement collégial s'avère favorable et le maintien des collèges s'impose de toute évidence. Toutefois, nous devons en arriver à une meilleure définition des objectifs, et des modifications paraissent s'imposer dans le domaine de l'administration des collèges, du régime pédagogique, du perfectionnement du personnel, de l'information auprès des étudiants, des parents et des employeurs. Enfin, il nous faut élaborer une politique de l'éducation permanente.

La mise en oeuvre de ces orientations générales appellera sans doute des actes de caractère législatif, réglementaire et administratif. C'est pourquoi le gouvernement entend proposer à l'opinion publique un Livre blanc sur l'enseignement collégial dans le courant de l'automne prochain, pour peu que les étapes se déroulent comme prévu.

V

L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE
(programme 06)

Le réseau québécois d'enseignement universitaire a atteint un niveau de développement comparable à celui d'autres réseaux nord-américains. Les politiques que mon ministère entend mettre de l'avant au cours des prochaines années, et plus particulièrement au cours du prochain exercice financier visent la consolidation, le développement planifié et, bien sûr, la résorption des problèmes actuels. Et elles seront éventuellement accordées aux résultats de l'étude sur l'enseignement supérieur et les universités annoncée le 19 janvier dernier.

Evolution récente du réseau universitaire

Depuis la création de l'Université du Québec, et grâce au développement de ses diverses unités constituantes, le réseau d'établissements d'enseignement universitaire, auparavant concentré dans les centres urbains de Montréal, de Québec et de Sherbrooke, rejoint maintenant tous les centres importants du Québec.

Cette expansion du réseau d'établissements universitaires a provoqué une augmentation rapide du nombre d'étudiants universitaires "équivalents temps complet ". En 1972-1973, on ne comptait que quelque 85 000 étudiants,

alors qu'au cours de l'année scolaire 1976-1977, on en dénombrait environ 108 900. Selon nos prévisions, ce nombre passera à 112 800 en 1977-1978; un accroissement de 3,6% de la clientèle universitaire est donc prévu.

Les clientèles de l'enseignement supérieur ont connu une augmentation notable au cours des cinq dernières années; il est cependant prévisible que le développement quantitatif ira bientôt s'amenuisant. A quel moment surviendra la diminution des clientèles? Il est encore difficile de la dire avec précision car, nous devons tenir compte à la fois de la baisse des clientèles au niveau collégial et d'une remontée de l'éducation des adultes à l'université. Le ministère poursuit avec les universités des travaux en vue d'améliorer les prévisions à ce sujet. Pour l'instant nous croyons que c'est au cours de la période 1985-1990 qu'arrivera cette diminution.

Les services offerts par le réseau universitaire ont aussi connu un essor assez remarquable. Parmi bon nombre d'éléments significatifs de l'état et du développement récent du réseau, je retiens ceux-ci:

1) Le nombre de professeurs-chercheurs croissait de 20,4% entre 1970-1971 et 1974-1975, tandis que le personnel de direction, lui, croissait de 14,3% durant la même période.

2) Au premier cycle, il existe 1 327 programmes offerts à environ 90 000 étudiants, soit un programme par 65 à 70 étudiants. On compte, par ailleurs, 460 programmes de deuxième cycle et 190 programmes de troisième cycle.

3) Le total des subventions et des contrats de recherche accordés aux institutions universitaires est passé de $51 millions à $77 millions au cours des quatre dernières années, soit une subvention moyenne de plus de $9 000 dollars par professeur régulier.

4) Les ressources accordées aux universités ont permis d'accroître les dépenses par étudiant de près de 50% entre 1972-1973 et 1975-1976; ces dépenses ont évolué de $2 938 à $4 347. En dollars constants, la hausse est évidemment beaucoup moins spectaculaire mais non moins significative; elle est d'un peu plus de 10%.

Le coût du système

Si, comme nous l'avons fait pour les autres réseaux, nous calculons le coût du système en année scolaire, nous pouvons constater qu'il y aura un accroissement de 11% au cours de l'année qui vient puisque ce coût passera de $467 millions en 1976-1977 à $524 millions en 1977-1978.

Mais l'augmentation réelle de ce coût est moindre; elle est d'environ 4,3%, puisque des $56 millions ajoutés pour 1977-1978, $38 millions sont imputables à des comptes des deux années 1975-1976 et 1976-1977.

Quant aux crédits à voter, ils seront de $586,5 millions au cours du prochain exercice financier, alors qu'ils étaient de $487 millions en 1976-1977.

L'évolution du réseau universitaire

Nous devons consolider la gestion du réseau, ai-je mentionné plus tôt. Compte tenu de la décélération prévisible du taux de croissance des clientèles et compte tenu de la période de restriction budgétaire, il devient essentiel d'énoncer des priorités de développement fondées sur un réaménagement des ressources.

Rationalisation de la gestion

Le processus de rationalisation budgétaire est déjà amorcé. En effet, cette année, comme en 1976, mon ministère a présenté aux universités des stratégies de développement de l'enseignement supérieur pour la période 1978-1981.

Ces stratégies proposent:

- de maintenir la politique d'accessibilité générale à l'université, notamment en améliorant l'aide aux étudiants et en maintenant stables les frais de scolarité;

- d'éliminer, dans les programmes d'études de premier et de deuxième cycle, les dédoublements inutiles et de systématiser le financement des programmes;

- d'assurer un meilleur développement des études de troisième cycle par une augmentation des bourses de doctorat, par une incitation financière touchant l'admission de nouveaux étudiants et par une liaison plus soutenue entre l'enseignement et la recherche;

- de favoriser un meilleur rendement des investissements actuels par un contrôle rigoureux des développements immobiliers et de leurs coûts.

La formation et le perfectionnement des maîtres

Une attention spéciale sera apportée à la formation et au perfectionnement des maîtres au cours du prochain exercice financier.

Mentionnons tout d'abord qu'un Service de la formation des maîtres vient d'être créé au sein du Ministère

afin de coordonner les diverses opérations en matière de formation et de perfectionnement des maîtres. La coordination s'appuiera sur l'évaluation des besoins et sur la détermination d'objectifs, de politiques et de programmes de formation dans chacun des deux grands secteurs (primaire et secondaire d'une part, et post-secondaire d'autre part). Les services ministériels de ces secteurs veilleront à l'établissement des besoins de formation des maîtres des réseaux d'enseignement dont ils ont la responsabilité; ils détermineront aussi les objectifs à poursuivre. Les politiques générales de formation et de perfectionnement, elles, de même que la reformulation des programmes, seront confiées au Service de la formation des maîtres de la Direction générale de l'enseignement supérieur.

Il va de soi que mon ministère mettra l'accent sur l'adéquation des politiques de formation et de perfectionnement des maîtres par rapport aux priorités déjà mentionnées: enseignement des langues, de l'histoire, de la géographie et enseignement religieux.

Les grands problèmes universitaires

Dans l'exercice de mes fonctions, j'ai pu constater que le réseau universitaire fait présentement face à des problèmes épineux qui, à certains égards, sont attribuables à une crise de croissance.

En effet, le développement extrêmement rapide des universités au cours des dix dernières années a contribué à mettre en relief des tensions, qu'il importe d'examiner attentivement en vue de mieux orienter l'avenir prévisible.

L'augmentation très forte du nombre des étudiants, l'engagement massif de professeurs et de personnel administratif, l'accroissement spectaculaire des budgets et, en conséquence, la part accrue de l'Etat dans leur financement, la nécessité de planifier à plus long terme et l'obligation de faire des choix, la syndicalisation du personnel sont autant de facteurs qui ont modifié la vie des universités, leurs structures internes, les rapports qu'elles avaient entre elles, ceux qu'elles entretiennent avec l'Etat, de même que leur place dans la société. Les problèmes qui en découlent peuvent être classés en trois catégories:

• La première catégorie est celle des problèmes internes reliés à la bureaucratisation qui accompagne souvent un élargissement rapide des responsabilités. D'une part, les professeurs s'interrogent sur leur rôle dans l'université, notamment en ce qui regarde la diversité des tâches qu'on attend d'eux. D'aucuns prétendent que les objectifs mêmes des universités amèneraient à négliger l'enseignement de premier cycle au profit de la recherche; d'autres prétendent le contraire.

La gestion des universités est critiquée. Sur le plan administratif, la multiplication des paliers de décision entraîne de grandes frustrations à la base.

• La seconde catégorie de problèmes fréquemment mentionnés touche à la situation de l'université dans un réseau d'établissements d'enseignement supérieur. Ce sont d'abord les équivoques et les imprécisions sur les rôles respectifs des principaux partenaires du système qui ont suscité les plus grands malaises. Ainsi, on comprend mal comment s'appliquent dans un système financé presque entièrement par l'Etat, les principes d'autonomie et de liberté académique. Les universités ressentent des malaises dans leurs relations avec l'Etat.

• La troisième catégorie de problèmes appartient au rôle social de l'université et, en particulier, à la contribution de la recherche au mieux-être de la société québécoise. Il semble difficile, surtout pour des personnes extérieures à l'université, d'identifier exactement les bienfaits des ressources consacrées à la recherche. On mentionne souvent le manque de coordination des recherches entreprises, le peu de résultats concrets au profit de la population sinon l'absence même d'objectifs sociaux de très nombreux projets subventionnés.

En vue d'apporter sans tarder des solutions durables, j'ai récemment indiqué qu'une des priorités de mon ministère, pour la prochaine année, allait à l'étude sur l'avenir de l'enseignement supérieur et des universités.

L'étude sur l'avenir de l'enseignement supérieur et des universités

Cette étude, sans précédent comparable au Québec, permettra de faire le point sur le rôle de l'université dans la société québécoise et de tracer le portrait de l'université de la fin du siècle. Cinq thèmes principaux serviront d'axes ou de foyers à l'étude.

- Le premier thème: les indicateurs de l'avenir, ceux qui permettront de mieux cerner les choix à faire, de formuler les hypothèses, de dégager les problèmes prioritaires, d'indiquer les voies de solutions. Ces indicateurs de l'avenir seront notamment composés de données démographiques, d'une analyse de l'évolution des clientèles et de la composition du corps professoral, et d'une étude des données financières.

- Le second thème: les fonctions sociales de l'enseignement supérieur et des universités. La démocratisation de l'université, l'éducation permanente, les relations entre l'uni-

versité et le marché du travail, l'université et l'opinion publique, tels sont quelques-uns des sujets à traiter dans ce cadre.

- L'organisation des institutions universitaires fera l'objet du troisième thème de l'étude. La coordination et la planification de l'ensemble du réseau des universités du Québec, le rôle de l'Etat à l'égard des universités, la distribution des pouvoirs et des responsabilités entre les composantes de la communauté universitaire, voilà quelques exemples de sous-thèmes qui méritent réflexion.

- La vie quotidienne de l'université sera le quatrième thème de l'étude; il comprendra les sujets suivants: la condition étudiante, la carrière du professeur d'université, les rapports étudiants-professeurs, les exigences et les innovations pédagogiques.

- Quant au cinquième thème, il sera axé sur les fonctions confiées à l'université dans la formation et le recyclage des enseignants, particulièrement ceux des niveaux préscolaire, primaire et secondaire.

Pour réaliser cette étude, qui durera dix-huit mois, quatre groupes de travail seront constitués ayant chacun la responsabilité d'étudier l'un des quatre derniers thè-

mes que je viens de décrire. Un comité de coordination sera aussi formé; ce comité prendra en charge l'étude des indicateurs de l'avenir.

En plus des recherches spécifiques qu'ils conduiront, le comité de coordination et les groupes de travail tiendront des séances publiques, soit pour recevoir des mémoires, soit pour animer des discussions avec différents groupes.

Les rapports du Comité de coordination et de chacun des groupes de travail seront rendus publics après avoir été remis au ministre de l'Education et au ministre d'Etat au Développement culturel, auquel nous donnons la main pour cette étude prospective.

VI

L'AIDE FINANCIERE AUX ETUDIANTS

(programme 03)

Le régime de prêts et bourses est un élément clé de la politique d'accessibilité générale à l'éducation; il permet d'aider les étudiants dont les ressources financières sont insuffisantes pour défrayer seuls ou avec l'aide de leurs proches (parents ou conjoint) les coûts reliés à la poursuite des études choisies.

Importance relative de l'aide accordée en prêts et bourses

Environ 27% des étudiants inscrits au cours collégial et 42% des étudiants inscrits dans les universités, soit près de 60 000 étudiants, ont reçu des prêts en 1976-1977. L'aide moyenne obtenue par ces prêts représentait un peu plus de $600 pour un étudiant de niveau collégial, et environ $887 pour un étudiant universitaire.

Des 30 000 étudiants des collèges qui ont obtenu des prêts, plus de 20 000 ont eu droit, en plus, à des bourses s'élevant à $20,5 millions, ce qui représente un peu plus de $1 000 dollars par étudiant. Parmi les 29 000 étudiants

universitaires détenteurs de prêts, 15 500 ont reçu une aide supplémentaire qui a amené des déboursés de $17.3 millions, soit près de $1 120 par étudiant. Au total il y a eu émission de $44 millions en prêts et de $38 millions en bourses pour répondre à 65 000 demandes.

L'aide accrue, en raison de la diminution de la contribution des parents et en raison de l'indexation des dépenses, a été reçue avec grande satisfaction.

Orientations retenues pour 1977-1978

Personne n'ignore la situation particulière des étudiants de l'Université Laval et de l'Université du Québec à Montréal, à la suite des conflits de travail survenus dans ces établissements. Et tous connaissent sans doute les efforts considérables qui ont été faits pour aider ces étudiants à poursuivre ou à terminer leurs études. Des dépenses supplémentaires en 1977-1978 sont prévues. Les argents additionnels requis pour l'exercice financier 1977-1978 n'apparaissent pas dans les présents crédits. On évalue pour le moment à environ $14 millions l'aide supplémentaire à accorder à ces étudiants. Toutefois la détermination des crédits supplémentaires à voter ne pourra être effectuée que lorsque nous connaîtrons précisément le nombre d'inscriptions pour ces deux universités.

De plus, afin d'aider ces étudiants qui ne pourront être disponibles au travail que pour des périodes restreintes et tardives, je viens de constituer, avec mon collègue le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, un comité dont le mandat est de mettre en oeuvre différents mécanismes en vue de faciliter le placement des étudiants de ces deux universités au cours de l'été. Entre autres choses, le comité tentera de conclure des ententes particulières avec certains employeurs, notamment avec des ministères du gouvernement du Québec.

Par ailleurs, pour 1977-1978, le ministère de l'Education continuera à ajuster les critères de calcul des prêts et des bourses aux étudiants en vue de maintenir le niveau actuel d'accessibilité aux études tant pour les étudiants défavorisés financièrement que pour les étudiants handicapés physiquement et financièrement.

Il est intéressant de signaler que le niveau d'endettement exigé des étudiants du Québec est plus faible que celui des étudiants des autres provinces. De plus, les dépenses admises par le Québec dans le calcul des besoins des étudiants sont les plus élevées, si j'en crois toutes les comparaisons effectuées jusqu'à ce jour avec les programmes d'aide d'autres provinces canadiennes.

Dans ces conditions, il était normal, étant donné le contexte économique actuel, de n'introduire que les ajustements absolument requis afin que l'aide soit attribuée aux étudiants les plus défavorisés et demeure orientée vers l'accessibilité aux études. Les premiers bénéficiaires ont été les étudiants dont les familles sont les plus démunies et les étudiants qui doivent habiter en dehors du foyer familial pour fréquenter des établissements scolaires.

Un plus grand nombre d'étudiants seront éligibles à une aide accrue en 1977-1978. Le coût gouvernemental de l'aide financière aux étudiants, sans compter les additions nécessaires destinées aux étudiants de l'Université Laval et de l'UQAM, passera de $62 millions 800 en 1976-1977 à $74 millions 926 en 1977-1978; cette aide financière comprend le régime de prêts et bourses, attribués selon les besoins des étudiants, et les bourses d'excellence de l'enseignement supérieur. L'augmentation de 19,1% est évidemment considérable.

VII

L'EDUCATION DES ADULTES

(programmes 07 et 11)

La baisse de clientèle qui semble devoir être à plus ou moins long terme le lot de tous les réseaux d'enseignement n'affectera cependant pas le réseau d'éducation des adultes. La population du Québec porte un intérêt toujours croissant au perfectionnement continu.

Evolution de l'éducation des adultes au Québec

En effet, de 1970-1971 à 1974-1975, le nombre d'inscriptions aux cours d'éducation des adultes est passé d'environ 350 000 à 400 000. Il faut noter que l'accroissement des 50 000 inscriptions est presque exclusivement dû au perfectionnement à temps partiel.

Trois types de formation sont offerts dans les commissions scolaires et dans les organismes d'éducation des adultes qui dépendent directement de mon ministère; les cours de formation générale, les cours de formation professionnelle et les activités de formation socio-culturelle ou de culture populaire, comme on dit parfois. Ces cours sont généralement dispensés dans les établissements d'enseignement, mais des modes particuliers de communication et d'enseignement (cours par correspondance, animation et information) sont souvent

mis en oeuvre en vue de répondre aux besoins particuliers de nombreux adultes. Le Ministère, au chapitre de la formation générale et socio-culturelle, consacrait en 1976-1977 plus de $35 millions. Cette année, cette somme serait portée à plus de $40 millions. D'autre part, les sommes prévues pour la formation professionnelle passent de près de $58 millions à plus de $67 millions dans l'exercice financier 1977-1978. Je vous donnerai maintenant quelques indications sur les développements que connaîtront ces deux programmes au cours de la prochaine année.

La formation générale et socio-culturelle (programme 07)

Présentement, une étude est amorcée au sein de mon ministère afin de préciser les orientations que le gouvernement devrait adopter à l'égard de l'aide à apporter aux citoyens qui ont terminé le cycle de leurs études obligatoires. Cette étude nous conduira à la détermination de la place qui doit revenir à la formation des adultes et plus particulièrement à la formation générale et socio-culturelle des adultes dans un processus intégré de formation permanente.

Bien sûr, des efforts ont été accomplis dans ce sens au cours des dernières années. Il suffit de penser à la formation générale et à la formation socio-culturelle dispensées par toutes les commissions scolaires, à l'animation

fournie par les Services éducatifs d'aide personnelle et d'animation communautaire (SEAPAC) et par les Organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP) et, enfin, à l'utilisation de la technologie pour dispenser à la fois formation et animation par le moyen du programme Multi Media.

Mais ces efforts méritent d'être révisés et d'être rigoureusement développés. En attendant les résultats de l'étude en cours, mon ministère entend prendre deux mesures spéciales au cours de la prochaine année dans le domaine de la formation générale et socio-culturelle.

- L'accroissement des subventions aux OVEP

Depuis quelques années déjà, les Organismes volontaires d'éducation populaire ont permis à toute une couche de la population du Québec et, particulièrement, aux populations défavorisées d'obtenir des services d'animation et de formation leur permettant de se doter d'outils susceptibles d'améliorer leur participation à la vie de la société.

Comme l'aide gouvernementale était bien en deçà des besoins, nous avons décidé de hausser les subventions à ces organismes de 34%. En effet, pour l'année scolaire 1977-1978 on prévoit une dépense de $2,4 millions, alors

que l'an dernier ce montant n'était que de $1,7 millions.

- La réinsertion du programme Multi Media

Le programme Multi Media visait la formation et l'animation des couches les moins scolarisées de la population par le truchement des moyens modernes de communication, principalement par le journal (la Gazette de Multi Media) et par des émissions télévisées.

Il nous apparaît que l'expérience acquise dans l'utilisation des media peut maintenant être mise à profit au sein des services réguliers de l'éducation des adultes dans les commissions scolaires. C'est pourquoi nous avons pris les dispositions pour insérer les services locaux développés par Multi Media au sein des commissions scolaires. Cette insertion se fera graduellement d'ici juillet 1978, date à laquelle doit se terminer ce programme dans sa forme actuelle.

Quant à l'équipe centrale de soutien, elle sera graduellement intégrée à la Direction générale de l'éducation des adultes en vue d'y former un éventuel Service des media.

La formation professionnelle (programme 11)

Le sujet que j'aborde maintenant me tient particulièrement à coeur. D'une part, si nous voulons développer une économie florissante au Québec, il nous faut une main-d'oeuvre de grande compétence. D'autre part, en période de chômage intensif, le perfectionnement et le recyclage des travailleurs représentent un moyen de réduire le taux de chômage et de préparer un avenir meilleur.

Toutefois, au chapitre de la formation professionnelle des adultes, le Québec, bien que l'éducation appartienne à la stricte compétence de son gouvernement, est et demeure très largement dépendant du gouvernement fédéral. En effet, la loi fédérale stipule que le gouvernement d'Ottawa peut conclure des accords avec les provinces pour l'achat de cours de formation professionnelle que ces dernières dispenseront aux clientèles identifiées et sélectionnées par les Centres de main-d'oeuvre du Canada. Elle prévoit également le financement de programmes de formation professionnelle en industrie, selon une procédure "contractuelle" entre le gouvernement fédéral et l'industrie.

Selon les termes mêmes de cette Loi, c'est le gouvernement fédéral qui choisit les programmes de formation professionnelle, puisqu'il est l'"acheteur", et qui effectue aussi la sélection des candidats qui doivent d'abord s'inscrire à un bureau du gouvernement fédéral.

En vue d'arrêter les modalités de l'application de cette loi, un accord est intervenu en 1974 entre le gouvernement fédéral et le Québec. Cet accord qui prenait fin le 1er avril 1977, a dû être reconduit pour un an, sans quoi le Québec aurait été privé des sommes auxquelles il a droit.

Mais le plus important, c'est que le gouvernement fédéral s'apprête à apporter incessamment des modifications à cette loi que les provinces avaient acceptée, à titre expérimental, il y a dix ans.

Le ministre des Affaires intergouvernementales, le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre et moi-même avons déjà convenu de nous pencher ensemble sur ce dossier.

Pour le ministère que je dirige et pour le ouvernement, l'aide à la formation professionnelle des adultes revêt un caractère d'une extrême importance. En effet, la

main d'oeuvre québécoise est encore trop faiblement scolarisée. Par ailleurs, 85% de la main-d'oeuvre active est employée par la petite et la moyenne entreprise à laquelle il est difficile de demander d'assurer tous les apprentissages nécessaires.

Pour l'année 1977-1978, les sommes que le Québec reçoit en matière de formation professionnelle aux adultes sont réparties comme suit: près de $100 millions, pour ce qui est de la formation en institution, et un peu moins de $20 millions pour ce qui est de la formation en industrie. Je mets l'accent sur "formation" car, vous l'aurez saisi, c'est l'angle sous lequel mon ministère se doit d'aborder ce que d'aucuns réduisent au "training".

VIII

L'ENSEIGNEMENT PRIVE

(programme 08)

Comme vous le savez, la Loi de l'enseignement privé, entrée en vigueur en 1968, reconnaît trois catégories d'institutions privées. Ce sont: les institutions "déclarées d'intérêt public" lesquelles reçoivent une subvention annuelle égale à 80% du coût moyen par élève de l'enseignement public pour l'année scolaire précédente; les institutions "reconnues pour fins de subventions" qui reçoivent une subvention annuelle égale à 60% du coût moyen et les institutions ne détenant qu'un permis, qui ne reçoivent pas de subvention.

Evolution des clientèles de l'enseignement privé

De 1970-1971 à 1976-1977, les clientèles des institutions privées subventionnées par le Ministère sont passées de 42 033 à 88 253 élèves. Cela représente un accroissement de 46 220 élèves, donc une hausse de 110% en 6 ans.

Cette augmentation annuelle moyenne de plus de 18% tend toutefois à diminuer depuis quelques années puisque déjà entre 1975-1976 et 1976-1977, le taux n'était plus que de 9,7%. En outre, nous prévoyons que l'année scolaire 1977-1978

verra le taux de croissance baisser à environ 5%, les clientèles passant de 88 253 à 92 662 de 1976-1977 à 1977-1978. Nous pouvons donc constater un certain ralentissement de l'accroissement des clientèles des institutions privées subventionnées.

Quant à l'importance relative de la clientèle des institutions privées, les prévisions établies par le Ministère montrent que pour l'année scolaire 1977-1978, les élèves inscrits dans les institutions privées représenteraient 1,3% de toute la clientèle au niveau primaire public, 10,9% au niveau secondaire, et 12,8% au niveau collégial. C'est donc dire que les institutions privées regrouperaient moins de 6,5% des clientèles totales de niveau infra universitaire au Québec et que c'est aux niveaux secondaire et collégial que les clientèles de l'enseignement privé ont une importance relativement plus grande.

En outre, le secteur privé dispense un enseignement professionnel à ses clientèles dans une proportion deux fois moindre que le réseau public; il semble que le secteur privé se soit spécialisé dans les techniques "légères", commerciales en particulier, qui nécessitent moins d'équipement et dont la proportion maître/élèves se rapproche le plus de celle de l'enseignement général.

Ce dernier point est un facteur important car le coût moyen par élève du secteur public qui sert de fondement au calcul des subventions pour le secteur privé sait pas de distinction entre les techniques les plus coûteuses et celles qui l'étaient moins, tant au niveau de l'équipement que de la proportion maître/élèves.

Orientations à court terme

Il convient que je vous mette au courant des mesures que j'entends prendre au cours de la prochaine année quant aux subventions aux institutions privées. Comme je viens de le mentionner, ces subventions sont calculées à partir du coût moyen par élève dans le secteur public. En analysant le dossier préparé par mon ministère, j'en suis venu à la conclusion qu'il fallait apporter certaines modifications à la façon de calculer ce coût moyen.

J'ai notamment constaté que les conventions collectives récemment signées dans le secteur public distinguent maintenant les diverses catégories d'enseignement pour les fins de détermination de la proportion maître/élèves, et que certaines dépenses, comme celles qu'entraînent l'achat de l'équipement destiné aux techniques "lourdes", de même que

les intérêts à court terme versés pour les arrérages dans le paiement des subventions aux commissions scolaires et les coûts relatifs à l'opération d'un centre relié au Service de l'informatique du Ministère ne sont le fait que du secteur public. J'en tiendrai désormais compte dans le calcul du coût moyen. Ces modifications touchent les niveaux secondaire et collégial et je me permets de les décrire brièvement.

Au niveau secondaire

On enlèvera d'abord du coût moyen du secteur public, le coût des intérêts versés par les commissions scolaires pour les arrérages de subventions et le coût de maintien d'un centre relié au Service de l'informatique du Ministère. Au secondaire général le coût moyen par élève du secteur public sera calculé en fonction de la proportion maître /élèves de façon à tenir compte des nouvelles dispositions des conventions collectives. Au secondaire professionnel, dans le réseau public, la proportion maître/élèves au secteur commercial est la même que celle de l'enseignement général. Je l'ai dit, le secteur commercial est pratiquement le seul enseignement professionnel dispensé par les institutions d'enseignement privé de niveau secondaire; le coût moyen sera corrigé en conséquence. La même logique s'appliquera aux frais liés aux ateliers d'enseignement.

Ces modifications auront pour effet de faire passer le coût moyen d'un élève de l'enseignement général privé de $1 541 l'an dernier à $1 588 cette année. Pour l'enseignement professionnel, on ajoutera à ce coût des frais de matériel de $23, de sorte que le coût moyen d'un élève passera de $1 616 l'an dernier à $1 611 pour fins de calcul des subventions de l'année scolaire 1977-1978.

Au niveau collégial les modifications que nous avons apportées procèdent de la même logique. Même si les calculs définitifs ne seront prêts que dans un mois; les estimations provisoires que j'ai en mains indiquent que le coût moyen pour l'enseignement général passerait de $2 231 l'an dernier, à $2 374 en 1977-1978. Quant à l'enseignement professionnel, la calcul du coût moyen tient compte des diverses catégories de techniques mais la moyenne se situerait en 1977-1978 à $2 978 par rapport à $2 387 pour l'année précédente.

Toutes ces modifications ont pour but, vous pouvez le constater, d'établir un juste équilibre entre le financement de l'enseignement privé et celui de l'enseignement public de même catégorie.

Orientations à moyen terme

Devant l'évolution de la situation de l'enseigne-

ment privé au Québec, et le débat qui s'élève autour de ce secteur d'enseignement, j'estime qu'il est temps de faire le point là-dessus, notamment sur la place qu'il doit occuper par rapport au réseau public et sur le rôle qui doit lui être réservé.

Depuis plusieurs mois, des recherches ont été entreprises à ce sujet au sein de mon ministère. Nous n'en sommes pas rendus encore au stade des conclusions qui pourraient faire l'objet d'une discussion au Conseil des ministres. Aussi vais-je m'en tenir à vous faire part de certaines préoccupations personnelles et de certains principes que je crois devoir respecter.

Considérations liées à l'évolution du système d'éducation

La notion d'intérêt public n'étant plus fondée sur la complémentarité et la coordination des services éducatifs entre institutions privées et établissements publics comme le proposait le Rapport Parent, l'application de la Loi de l'enseignement privé a favorisé le développement d'un secteur privé de plus en plus parallèle et concurrent par rapport au secteur public.

Dans un contexte où il y a de plus en plus de places/élève disponibles par suite de la dénatalité et où l'al-

location des ressources financières doit être effectuée de façon très rigoureuse, en raison de la croissance des coûts et de l'existence d'autres priorités socio-économiques, il importe de repenser la place de l'enseignement privé par rapport à l'ensemble du système d'éducation.

Ces faits et ces considérations m'amènent à décrire les principes que j'entends soumettre à la réflexion de mes collègues et de la population au cours des prochains mois.

Le Québec doit accorder la priorité au développement du secteur public

Cette option n'est pas nouvelle; je veux simplement la réaffirmer. L'Etat a assumé la responsabilité d'assurer l'organisation et le développement des services d'enseignement en raison de l'importance attachée à l'éducation comme facteur d'épanouissement individuel et collectif. Ce faisant, il s'est donné pour objectif de démocratiser l'enseignement des points de vue social, géographique et financier. Les difficultés rencontrées dans l'implantation de ce qui constitue - il faut le rappeler - le premier réseau complet d'écoles publiques au Québec, ne doivent pas nous faire oublier nos objectifs fondamentaux, mais au contraire nous inciter à y accorder une plus grande attention.

La participation des institutions privées à la mission éducative du Québec

Par ailleurs, le droit à l'existence des institutions privées se fonde sur des libertés d'expression et de rassemblement reconnues par nos traditions politiques et juridiques. Il reste alors à préciser leur rôle et la place qu'elles peuvent occuper dans notre système d'éducation. Elles doivent, à mon avis, collaborer avec le secteur public et contribuer ainsi, selon la nature de leurs ressources et de leur expérience, à la pleine réalisation des objectifs de l'éducation au Québec. Un tel choix permettrait aux institutions, tout en demeurant privées, de rendre un service à caractère public.

Ces principes étant établis, toute politique de subventions aux institutions privées doit tenir compte du fait qu'une saine administration des fonds publics exige:

- que ceux-ci soient utilisés en conformité avec les objectifs définis à l'intérieur de la mission éducative de l'Etat;
- qu'ils ne contribuent pas à favoriser des comportements discriminatoires en éducation;
- qu'ils soient dépensés de la façon la plus judicieuse possible, en évitant notamment le dédoublement des services.

Voilà où j'en suis pour l'instant dans ma réflexion, qui demeure personnelle; en effet, il ne s'agit pas d'une attitude gouvernementale, ni de conclusions définitives de ma part.

J'aurai l'occasion, lorsque cette réflexion sera plus mûre, à la suite des travaux du sixième Congrès du parti politique auquel j'ai adhéré et des recherches entreprises au sein de mon ministère, ainsi que de la période de consultation qui s'impose dans un tel cas, d'annoncer des politiques à la fois plus précises et plus fermes quant à l'avenir du réseau d'enseignement privé.

- IX -

ADMINISTRATION CENTRALE

(programmes 01 et 02)

Modifications à la structure des programmes budgétaires de l'éducation

Les crédits du Ministère sont présentés cette année selon une structure des programmes budgétaires différente de celle qui prévalait pour l'exercice financier 1976-1977.

Au lieu des dix-huit programmes répartis dans huit secteurs budgétaires différents, les activités de l'éducation sont désormais regroupées dans trois grands secteurs budgétaires: 1° le secteur "administration et services", lequel comprend les programmes budgétaires "administration générale", "administration des réseaux" et "aide financière aux étudiants"; 2° le secteur "enseignement", lequel comprend les programmes budgétaires "enseignement élémentaire et secondaire", "enseignement collégial", "enseignement universitaire", "enseignement aux adultes", "enseignement privé"; 3° le secteur "main-d'oeuvre et emploi", qui comprend le programme budgétaire "formation professionnelle des adultes".

Sans m'étendre davantage sur cette matière plutôt rébarbative que constitue la structure des programmes budgétaires, j'attirerai simplement votre attention sur le fait que ce réaménagement comporte l'avantage de distinguer les coûts d'administration, environ 2,5%, de l'ensemble des dépenses de transferts dirigées vers les réseaux d'enseignement qui, avec $3 milliards 370 millions, accaparent 97,5% des crédits de l'éducation.

Le ministère de l'Education: ce qu'il est

Le premier programme, portant sur l'administration générale, me permettra d'exposer la structure centrale du ministère de l'Education et le travail qui s'y effectue.

La configuration interne du ministère de l'Education a été largement et progressivement modifiée depuis 1974, alors que l'on comptait plus de vingt unités administratives dont les responsables relevaient directement du sous-ministre.

Fondée sur le principe du rapport entre moyens et objectifs, la réorganisation du ministère a été effectuée de façon que la structure administrative (ou les

moyens) favorise le plus possible la réalisation rationelle et efficace des objectifs décrits dans la structure de programmes. Ce réaménagement a été accompli de façon progressive, sans perdre de vue le principe directeur évoqué précédemment. Je ne vous imposerai point les détails de chacune des étapes parcourues, mais me bornerai plutôt à vous indiquer où nous en sommes à l'heure actuelle.

Autour du sous-ministre, on trouve trois sous-ministres adjoints responsables respectivement des trois grands secteurs du Ministère (l'enseignement primaire et secondaire, l'enseignement post-secondaire, la planification), ainsi que deux sous-ministres associés responsables, selon la Loi, de l'orientation et de la direction des écoles reconnues comme catholiques ou protestantes.

Cette réorganisation administrative des activités du Ministère en fonction des niveaux d'enseignement a déjà permis d'établir une meilleure concertation des unités dont le travail est orienté vers les réseaux scolaires. De plus, elle devrait permettre de pratiquer, au plus haut niveau de l'administration, les principes de la déconcentration et de la décentralisation qui régissent de plus en plus les organismes scolaires, de rentabiliser

et de décongestionner l'administration du Ministère, de mieux situer les centres de responsabilités en conférant à chaque secteur les moyens de ses politiques.

Chacun des trois secteurs s'est donné un conseil de direction qui réunit, sous la présidence du sous-ministre adjoint concerné, les sous-ministres associés et les directeurs des unités administratives. Ces conseils de direction assument les responsabilités de la coordination et de l'orientation du secteur, ainsi que de l'élaboration des politiques.

Le processus décisionnel prend forme tout d'abord au niveau du Bureau des sous-ministres, dont la tâche consiste à situer les politiques particulières dans le cadre plus large des orientations d'ensemble; il trouve ensuite son aboutissement au niveau du conseil de direction du Ministère, lequel regroupe, chaque semaine, le ministre et les sous-ministres.

Les effectifs de l'éducation

Puisque nous en sommes à l'organisation interne du Ministère, je ne saurais manquer l'occasion de démystifier cette image de monstre que d'aucuns tentent d'accréditer auprès de la population en dénonçant l'ampleur supposément démesurée de cette structure administrative. Il est en effet assez fréquent d'entendre ou de lire que "les responsables des maux de l'éducation, ce sont ces 5 000 fonctionnaires qui hantent la tour de l'Edifice G". Ces fonctionnaires sont plus modestement au nombre de 2 685, excluant l'Office des professions et le Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports.

De l'année financière 1974-1975 à 1977-1978, les effectifs réguliers sont passés de 2 144 à 2 266, soit une augmentation de 5,6% en quatre ans; par ailleurs, au cours de la même période, les effectifs occasionnels ont été réduits de 1 031 à 419, soit une forte diminution de 40,6%. En conséquence, si l'on fait le total des effectifs réguliers et occasionnels, abstraction faite de l'Office des professions et du Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, c'est une diminution nette de 255 hommes/année, soit de 2 940 à 2 685, que la rationalisation de l'administration du Ministère a permis d'atteindre au cours des quatre dernières années.

CONCLUSION

Les faits, les politiques et les orientations dont je viens de vous entretenir vous donnent une idée de l'importance que le gouvernement de M. René Lévesque accorde au développement de notre système d'enseignement.

En dépit d'une conjoncture économique qui nous impose de fortes contraintes, le ministère de l'Education a entrepris des travaux et des projets de grande envergure qui permettront, j'en suis persuadé, d'imprimer un nouveau départ à tous les niveaux de notre système scolaire et d'effectuer certains redressements que nous dicte son évolution depuis quelques années.

Le Livre vert sur l'enseignement primaire et secondaire, le Livre blanc sur l'enseignement collégial et l'étude sur les universités nous donneront les moyens de prendre ce second souffle. Toutefois, dans plusieurs domaines où il est urgent d'agir, nous n'hésiterons pas à passer à l'action et à mettre en oeuvre les priorités retenues par le Gouvernement dès cette année.

Depuis que je siège à l'Assemblée nationale et que j'effectue des tournées à travers le Québec, il m'est apparu clairement que les Québécois expriment des attentes certaines à l'égard de leur système d'éducation. C'est pour répondre à ces attentes que le Gouvernement, à ma suggestion, a défini ces priorités et a décidé de mener à bien les grandes études sur la place de l'enseignement dans notre société.

L'étude des crédits de l'éducation nous permettra, au cours des jours qui viennent, d'analyser en profondeur les activités de ce ministère, que je qualifierais volontiers de "ministère de l'avenir", et de mieux comprendre l'utilisation qu'il entend faire des fonds publics mis à sa disposition.

Avec la collaboration des principaux fonctionnaires de mon ministère, je m'efforcerai de vous fournir tous les renseignements qui vous intéressent et de vous remettre, au besoin, toute documentation jugée pertinente. Avec votre coopération, je suis persuadé que nous pourrons accomplir le travail que les citoyens du Québec attendent de nous.

Réalisé par le Service général des communications
du ministère de l'Éducation

7778-216

Code 49-1032